

## **NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS 2023**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La ville de Louhans participe en effet à l'expérimentation du compte financier unique ou «CFU».

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue ainsi à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

### **2023 : Des chiffres clés :**

✓ *Baisse des dépenses énergétiques de 10 %, résultat d'une démarche engagée depuis 2014*

✓ *Baisse des dépenses d'éclairage public de 35 %*

✓ *Hausse des dépenses d'investissement : 3 576 593,10 € en 2023 autofinancées à 63 %*

✓ *Un faible endettement : frais financiers : 0,92 % des dépenses de fonctionnement*

✓ *Capacité de désendettement : 2.53 années*

✓ *Une épargne confortée*

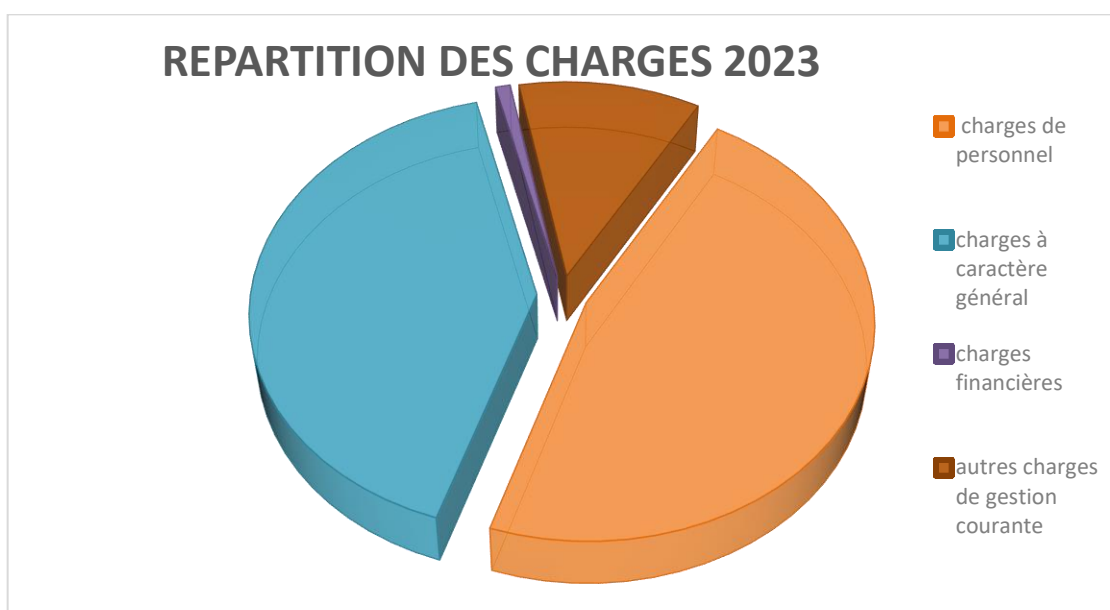
## I - COMPTE FINANCIER 2023 BUDGET GENERAL

### A) Les résultats 2023

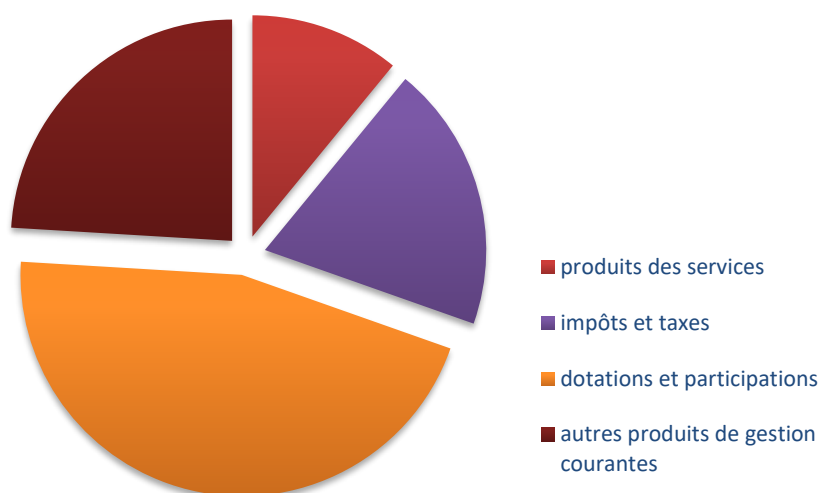
	Réalizations			Reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	Fonctionnement	Investissement	Total	Investissement	
Recettes	9 252 514,93 €	3 423 744,19 €	12 676 259,12 €	1 160 982,00 €	13 837 241,12 €
Dépenses	8 135 941,56 €	4 805 625,28 €	12 941 566,84 €	1 599 402,00 €	14 540 968,84 €
Résultat de l'exercice 20223	1 116 573,37 €	-1 381 881,09 €	-265 307,72 €	-438 420,00 €	-703 727,72 €
Résultat antérieur reporté	1 829 475,82 €	607 391,79 €	2 436 867,61 €		2 436 867,61 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>2 946 049,19 €</b>	<b>-774 489,30 €</b>	<b>2 171 559,89 €</b>	<b>-438 420,00 €</b>	<b>1 733 139,89 €</b>

Le résultat de clôture est excédentaire de 2 171 559,89 €. Il est le résultat d'un excédent de la section de fonctionnement de 2 946 049,19 € auquel il convient d'ajouter le déficit de la section d'investissement de 774 489,30 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en investissement (déficit + restes à réaliser soit 1 212 909,30 €). Le solde, soit 1 733 139,89 €, sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2024.

L'exercice comptable 2023 de la ville de Louhans a été marqué, comme pour chaque acteur économique, par la persistance très importante de l'inflation. Néanmoins la municipalité a maintenu son engagement, pris dès 2014, de ne pas augmenter la fiscalité ni ses tarifs et notamment ceux des services indispensables au quotidien de nombre d'habitants (cantines, transports...), afin aussi de préserver le pouvoir d'achat local. Malgré ce contexte difficile elle présente, à la clôture de l'exercice 2023, une situation financière saine et consolidée.



## REPARTITION DES PRODUITS 2023



### **B) Dépenses de fonctionnement**

► **Les dépenses à caractère général (chapitre 011)** d'un montant de 2 990 226,74 € représentent 41,98 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'énergie est une préoccupation majeure des collectivités actuellement, et la ville de Louhans n'y échappe pas. Nous sommes en effet soumis aux tarifs de marché pour la fourniture en gaz et en électricité, nous en avons confié la gestion au groupement d'achat du SIEENN. Si en 2023 les tarifs du gaz sont presque revenus à leur niveau d'avant crise, les tarifs de l'électricité ont connu une envolée. L'Etat est venu en aide aux collectivités, par divers mécanismes dont « l'amortisseur » qui pour la ville a représenté une aide indirecte de 60 423 € (déduite directement des factures). Par ailleurs dès 2014 nous avons conduit une démarche d'optimisation de la dépense énergétique, qui a abouti à un programme pluriannuel de rénovation des bâtiments les plus énergivores (le Palace, l'Ecole Vincent, l'Ecole Nelson Mandela, l'Ecole de musique...) et à un travail sur l'optimisation des salles. Cette démarche anticipatrice porte ses fruits aujourd'hui, elle a été complétée dès le début de cette crise énergétique par la mise en place d'actions allant du rappel des consignes de bon usage aux agents et aux associations à une refonte de l'éclairage public.

Dans ce contexte **les dépenses gaz électricité de la ville sont en diminution de 10,34 %** par rapport à 2022. Dans le cadre de notre marché, **l'éclairage public** a bénéficié, en 2023, de tarifs exceptionnellement bas. Ceci, cumulé à la politique de rationalisation mise en place, a permis de **diminuer ce poste de dépense de 35 % par rapport à 2022 et de 55 % par rapport à 2021.**

Les dépenses d'entretien des bâtiments et infrastructures ont été nombreuses en 2023.

L'éclairage public, par le biais de travaux réalisés en régie, a fait l'objet de passages en LED, d'extensions concomitantes aux travaux d'investissement réalisés et de mise en valeur du patrimoine (passerelle de Bram, du Palace, éclairage de l'église).

L'ensemble de ces éléments conduisent naturellement à une augmentation du Chapitre 011, charges à caractère général.

► **Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)** ) d'un montant de 3 399 339,25 € (3 338 042,09 € en 2022) représente 41,78 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un niveau de charge extrêmement correct pour une ville de notre strate, la moyenne avoisinant plutôt les 50 % , d'autant plus que les charges de personnel sont nécessairement impactées par les mesures salariales imposées par l'Etat : revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 et attribution de point d'indice supplémentaire pour mettre en adéquation les grilles de rémunérations des agents de catégorie C et B avec la revalorisation du SMIC. On retrouve ainsi une progression des dépenses de personnel de 1,84 % en 2023.

► **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)** d'un montant de 818 316,33 € représente 11,49 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de participation au service départemental d'incendie et les participations aux organismes extérieurs.

Une subvention de fonctionnement a aussi été versée au foyer logement pour 70 000 € afin de pallier l'incidence de l'inflation notamment sur l'alimentaire et l'énergie, là aussi dans l'optique de ne pas augmenter les tarifs des usagers. La ville verse également 150 000 € au CCAS pour assurer son fonctionnement. Elle contribue au financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à hauteur de 286 892 € en 2023.

La municipalité a continué en 2023 sa politique active d'aides financières aux associations en conservant le niveau d'augmentation consenti en 2022, soit 95 227,79 € en 2023.

► **Les frais financiers (chapitre 66)** portent sur les intérêts de la dette qui ne représente plus que 0,92 % des dépenses réelles de fonctionnement, preuve du faible endettement de la Ville. Pour la première fois depuis 2019 nous avons eu recours à l'emprunt en 2023, pour un montant de 600 000 €.

**Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville s'élèvent donc à 7 122 889,83 € en 2023.**

### **C) Recettes de fonctionnement :**

► **Les produits des services (chapitre 70)** représentent 5,92 % des recettes réelles de fonctionnement. Il porte essentiellement sur le produit des services à la population, entrées des sites touristiques et redevances du domaine public.

► **Les impôts et taxes (chapitre 731)** représentent 50,18 % des recettes réelles de fonctionnement.

La ville de Louhans a perçu 3 851 537 € au titre de la fiscalité ménage. L'augmentation du produit de la fiscalité est liée uniquement à la revalorisation de 7,1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national.

**Il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition en 2023 de la ville.**

En 2023, le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale) procure une recette de 89 253 €, soit une baisse de 7,75 % par rapport à 2022.

L'attribution de compensation 2023 s'élève à 815 933,91 €, conforme à 2022 sans nouveaux transferts de compétences.

Les droits de mutation refluent en 2023, de l'ordre de 25 %, mais restent encore à un niveau élevé en comparaison aux exercices d'avant le boom immobilier.

La taxe sur l'électricité est désormais calculée et reversée par l'Etat à la suite de la création de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité qui vient en remplacement des taxes locales. Ceci provoque un décalage de calendrier de versement avec un trimestre supplémentaire versé sur 2023 soit une recette de 223 800,08 €.

► **Les dotations et participations (chapitre 74)** représentent 24,64 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités (DGF) s'est élevée à 1 023 055 € en 2023 contre 1 021 388 € en 2022.

La Dotation de Solidarité Rurale s'élève à 599 650 € contre 547 646 € en 2022.

La dotation de péréquation s'élève à 76 094 € contre 96 212 € en 2022.

Les dotations de l'Etat dans leur globalité affichent donc une hausse de 33 553 € par rapport à 2022.

Au titre des remboursements de l'Etat, la ville a perçu en 2023 : 40 000 € au titre du financement du dispositif conseillers numériques. Cette somme vient donc en déduction du chapitre 012.

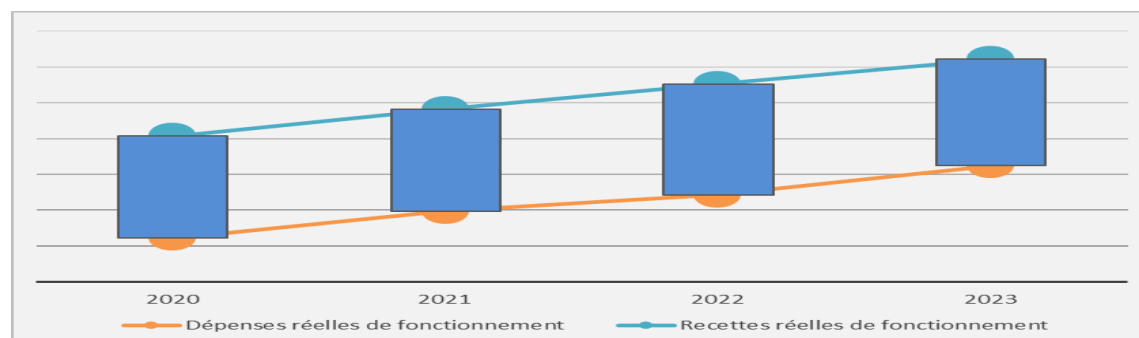
La Dotation Titres Sécurisés 2023 s'est élevé à 30 871,50 €.

Le département de Saône-et-Loire nous a versé 12 000 € de subvention pour l'accueil du Tour de l'avenir.

► **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : il s'agit principalement des loyers encaissés qui affichent une dynamique en conformité avec la hausse des indices de révision, et des remboursements d'assurance.

► **Au Chapitre 77 : produits exceptionnels** : figure la vente d'un terrain communal pour 59 000€ et de la « ferme Jaillet » pour 16 000 €.

***Les recettes réelles de fonctionnement 2023 de la Ville s'élèvent à 8 604 277,83 €.***



*Une évolution parallèle des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, preuve d'une gestion maîtrisée qui garantit une capacité d'investissement à la ville, malgré la conjoncture économique.*

#### **D) Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'équipement brutes s'élèvent à 3 576 593,10 €, auxquelles s'ajoutent les travaux en régie à hauteur de 93 735,71 €, portant ainsi à 3 670 328,81 € les dépenses d'équipement globales. Elles étaient de 1 988 152,52 € (2 099 441,82 € en ajoutant les travaux en régie) en 2022.

Ces dépenses s'inscrivent dans la continuité des axes énoncés depuis le début de ce mandat :

- *L'amélioration du cadre de vie, l'attractivité du territoire, le développement de service à la population*
- *La mise en valeur et la préservation du patrimoine*
- *La modernisation des infrastructures sportives*
- *La transition écologique*

Les crédits de paiement affectés aux autorisations de programme 2023 ont été les suivants :

Autorisations de programme	Crédits de paiement 2023
Rénovation de l'école Nelson Mandela	1 394 714,63 €
Construction de la médiathèque	206 281,02 €
Création d'un terrain synthétique	5 172,00 €
Mobilité douce	276 196,67 €

Les autres dépenses significatives réalisées en 2023 ont porté sur :

- La concrétisation de l'achat d'un bâtiment confié en location à la MSA, afin de garantir un service de proximité sur le territoire et faciliter l'ouverture du Centre Territorial de Santé
- L'acquisition de terrain afin d'agrandir notre offre de jardins partagés dans un contexte de forte demande
- Travaux de la nouvelle salle numérique et de la salle du conseil : 250 382,67 €
- Rénovation des équipements sportifs : 62 571,45 €
- Réfection de la passerelle du Palace : 173 899,19 €
- Travaux et maîtrise d'œuvre de la Passerelle en franchissement du Solnan : 552 143,91 €
- Travaux préalables sur les eaux pluviales rue de la Grenette : 55 036,92 €
- Réfection de la passerelle GUIGOT : 152 126,28 €
- Réaménagement de la Place du Marché du samedi : 44 103,00 €
- Des dépenses de maîtrise d'œuvre et d'études préalables sur les projets en cours ou à venir : école Nelson Mandela : 27 031,40 €, aménagement des abords de la médiathèque : 5 531,40€, terrain synthétique : 6937,32 €, équipements sportifs : 8 400 €, accessibilité école de musique : 13 378,08 €, Place des Cordeliers : 19 674 €

Les achats de matériel pour équiper les services : 169 530,81 € dont 36 439,62 € de matériel informatique où l'on retrouve 11 268 € d'équipements pour le nouvel espace numérique et la nouvelle

salle de conseil municipal, financé à hauteur de 70 % par la Région. 24 506,46 € de mobilier ont également été acquis pour équiper les lieux. 34 849,07 € dédié à l'équipement du self de la cantine de Châteaurenaud, et 9 700,32 € ont été consacrés à l'achat de plots solaires afin de sécuriser les passages piétons.

Les restes à réaliser 2023 (dépenses d'investissement engagées mais non encore liquidées au 31 décembre de l'exercice) sont de 1 599 402 €. Ils correspondent notamment aux travaux en cours ou achevés pour lesquels l'intégralité des factures des entreprises ne nous sont pas encore parvenues. Les restes à réaliser résultent aussi des délais incompressibles de procédure de commande publique, des formalités de réception des chantiers et de commencement de travaux subventionnés, des autorisations d'urbanisme et d'études avant travaux préalables. Il s'agit, particulièrement en 2023 du solde des marchés de travaux : école Nelson Mandela, passerelle en franchissement du Solnan, schéma de développement des mobilités douces, des marchés de travaux attribués en fin d'année : réaménagement de la rue de la Grenette, chantier d'accessibilité de l'école de musique, construction d'équipements sportifs (aire de fitness , basket 3\*3) et des maîtrises d'œuvre travaillant sur les grands projets en cours : place des Cordeliers, terrain synthétique.

Les restes à réaliser en recettes seront de l'ordre de 1 160 982 €, ils correspondent à des subventions en attente de paiement.

#### **E) Recettes d'investissement :**

En recettes propres, la ville a obtenu un remboursement de 228 390,89 € au titre du FCTVA.

Des subventions sont systématiquement recherchées pour chaque projet. Ainsi, en répondant à plusieurs appels à projets, la Ville a pu obtenir des financements nombreux et conséquents :

##### **Au titre de l'Etat :**

114 117 € au titre de la DETR pour le réaménagement de la Place des Cordeliers

325 062 € au titre de la DSIL pour la réalisation du terrain synthétique

##### **Au titre du Département :**

250 000 € au titre des projets structurants pour la réalisation du terrain synthétique

Nous avons pu enfin obtenir en 2023 le paiement des subventions européennes pour les projets du précédent mandat :

182 561,97€ pour la rénovation de l'école Vial –Vincent

57 489,84 € pour la voie verte

Les recettes provenant de la taxe d'aménagement se sont élevées à 19 202,75 € contre 23 776,79€ en 2022.

## F) Les équilibres financiers :

### 1) Ratios

libellé	CA 2023	CA 2022	variation 2023-2022 en %	ratio CA 2022 *source DGFIP aef 22
<b>RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES</b>				
<b>population au 1er janvier</b>	<b>6 675</b>	<b>6 658</b>	0,26%	
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 122 890 €	6 716 423 €	6,05%	
<b>ratio n° 1 : D.R.F. par habitant</b>	<b>1 067,10</b>	<b>1 008,77</b>		<b>990</b>
produits des impositions directes	3 851 537 €	3 589 865 €	7,29%	
<b>ratio n°2 : produits impositions directes par habitant</b>	<b>577,01</b>	<b>539,18</b>		<b>499</b>
Recettes Réelles de Fonctionnement	8 604 278 €	8 258 822 €	4,18%	
<b>ratio n°3 : R.R.F. par habitant</b>	<b>1 289,03</b>	<b>1 240,44</b>		<b>1 181</b>
dépenses d'équipement brut	3 576 593 €	1 988 153 €	79,90%	
<b>ratio n°4 dépenses d'équipement brut par habitant</b>	<b>535,82</b>	<b>298,61</b>		<b>296</b>
encours de la dette au 31/12	3 748 356 €	3 592 023 €	4,35%	
<b>ratio n°5 encours de la dette au 31/12 par habitant</b>	<b>561,55</b>	<b>539,50</b>		<b>792</b>
Dotations Globales de Fonctionnement	1 023 055 €	1 021 388 €	0,16%	
<b>ratio n°6 D.G.F. par habitant</b>	<b>153,27</b>	<b>153,41</b>		<b>160</b>

### 2) Gestion de la dette

Les annuités d'emprunts remboursés sur le budget général (capital et intérêts) s'élèvent à 509 371,65 € dont 65 704,69 € en intérêts et 443 666,96 € en capital. Ce montant s'est élevé à 493 161,37€ en 2022.

En 2023, nous avons fait appel à l'emprunt pour la 1ère fois depuis 2019, pour financer l'investissement, pour un montant de 600 000 €.

Cet emprunt est fléché sur la rénovation énergétique de l'école Nelson Mandela, il accompagne donc la politique de transition écologique conduite par la Ville.

La capacité de désendettement est **de 2,53 années en 2023**. (2,33 en 2022). Un seuil inférieur à 8 ans est qualifié de très positif et permet ainsi à la collectivité de présenter un meilleur dossier auprès des partenaires financiers éventuels.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 3 748 355,54 €.

La ville maintient donc un très faible endettement.

### 3) Ratios d'épargne

#### ► L'Épargne brute:

L'Épargne brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipement.

Au CA 2023 elle s'élève à **1 481 388,00 €** contre 1 542 398,68 € en 2022.



► **L'Épargne nette:**

L'Épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer après remboursement du capital des emprunts les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Au CA 2023, elle s'élève à **1 037 721,04 €** contre 1 105 324,76 € en 2022.

**Conclusion :**

La ville a donc poursuivi ses engagements en 2023, avec une montée en puissance des dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt très modéré. Ce sont ainsi sur la période 2020-2023 8 361 571,85 € d'investissement apportés à notre territoire.

Les résultats 2023 confortent notre situation financière et nous permettent d'aborder sereinement la fin de ce mandat, en gardant le cap fixé, une gestion prudente, anticipée et raisonnée avec le souci de maintenir les grands équilibres financiers, sans avoir recours à une hausse des taux de fiscalité tout en respectant les engagements du mandat :

- Préserver l'attractivité du territoire
- Valoriser, préserver et faire vivre notre patrimoine,
- Augmenter l'offre culturelle et faciliter son accès,
- Soutenir les secteurs associatifs, sportifs et culturels,
- Renforcer la politique sociale afin de mieux répondre aux besoins du territoire et aux nouveaux enjeux

**II - COMPTE FINANCIER 2023 BUDGET CAMPING MUNICIPAL – PORT - AIRE DE CAMPING-CAR**

	Réalizations			Reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	Fonctionnement	Investissement	Total	Investissement	
Recettes	38 131,62 €	25 037,84 €	63 169,46 €	1 145,00 €	64 314,46 €
Dépenses	41 452,05 €	37 931,71 €	79 383,76 €	3 894,00 €	83 277,76 €
Résultat de l'exercice 2023	-3 320,43 €	-12 893,87 €	-16 214,30 €	-2 749,00 €	-18 963,30 €
Résultat antérieur reporté	22 688,84 €	22 858,11 €	45 546,95 €		45 546,95 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>19 368,41 €</b>	<b>9 964,24 €</b>	<b>29 332,65 €</b>	<b>-2 749,00 €</b>	<b>26 583,65 €</b>

Le résultat de clôture est excédentaire de 26 583,65 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 19 368,41 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de la section d'investissement de 7 215,24 € (après prise en compte du solde des restes à réaliser de - 2 749 €). Ces résultats feront l'objet d'un report au budget 2024 au sein de chaque section.

En 2023 la gestion du camping et de l'aire de camping-car s'est poursuivie selon les termes de la délégation de service public conclue en 2022. La ville garde en gestion directe le port et la halte nautique. Le fonctionnement de ses deux équipements a aussi été impacté par la hausse des tarifs de l'électricité.

Sur la section d'investissement la ville a procédé, en dépenses nouvelles, à la mise en sécurité du ponton du port. Elle a aussi encaissé des subventions de la Région et de la Caisse des Dépôts et Consignation, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain pour une étude d'opportunité conduite sur les sites inclus dans ce budget.

### **III - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT LA COLLINE**

Ce budget annexe lotissement a été dissous courant 2023, l'intégralité des parcelles ayant été vendues.

Le compte administratif du budget lotissement la Colline retrace les opérations comptables de clôtures qui ont abouti à un reversement de 46 989,80 € au budget ville.